

# c ô t é VILLAGE

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION  
POUSSAN

**ÉLECTION DE MISS POUSSAN 2014**

*Alexiah Cayroche, Miss Poussan 2014*

*Niurois Abad Salas, Première Dauphine*

*Clara Garcia, Seconde Dauphine*



Urbanisme

Sécurité

Actualités

Citoyenneté

Carnaval

Sports

Enfance/jeunesse

Festivités





## SOMMAIRE

Urbanisme	P. 2
Sécurité	P. 3
Actualités	P. 3
Citoyenneté	P. 4
Carnaval	P. 7
Sports	P. 8
Enfance/Jeunesse	P. 10
Festivités	P. 12

Si vous ne recevez pas régulièrement ce bulletin dans votre boîte aux lettres n'hésitez pas à en faire part au service communication de la mairie à l'adresse ci-dessous.

Conformément à la législation relative à la communication des collectivités territoriales en période électorale, dans le cadre des élections municipales de mars 2014, l'éditorial de M. le Maire n'est pas publié dans ce numéro du Bulletin Municipal d'Information.

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION  
DE LA VILLE DE POUSSAN  
« CÔTÉ VILLAGE »  
N°33 - HIVER 2014

Directeur de la publication :  
M. le Maire de Poussan

Rédaction, conception, réalisation, photos :  
Service communication de la Ville de Poussan  
place de l'hôtel de ville - 34560 POUSSAN  
04 67 78 99 56 - www.ville-poussan.fr  
communication@ville-poussan.fr

Impression : JF Impression - Montpellier  
Impression avec encres végétales sur papier PEFC  
issu de forêts gérées durablement



## < Plan local d'urbanisme

*Le projet de PLU, présenté dans les BIM N° 31 et 32, a été élaboré en collaboration avec les Personnes Publiques Associées (PPA), notamment le Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT) en charge de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de Thau (SCOT).*

L'élaboration du PLU se situe dans la phase de consultation des PPA qui peuvent donner leur avis sur la base du projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal le 30 septembre 2013.

L'avis des services de l'État, signé du préfet, en date du 26 décembre 2013 précise logiquement qu'il est « à ce jour dans l'impossibilité d'examiner la compatibilité du projet de PLU de [la] commune (...) avec les dispositions du SCOT encore à venir. Il convient en conséquence de suspendre la procédure de révision en cours du PLU. Cette procédure pourra être reprise sur la base du SCOT approuvé... ». Il « précise que la décision d'approbation du SCOT devient exécutoire 2 mois après sa transmission au Préfet. »

En conséquence, la municipalité a décidé de suivre l'avis du préfet et de suspendre la procédure. Elle reprendra dès que le SCOT sera opposable, souhaitons le dans quelques mois.

Le commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal administratif de Montpellier pour l'enquête publique à venir.

**La procédure de mise en place du Plan local d'urbanisme (PLU) est en cours. Voici les principales étapes suivies par le PLU de Poussan :**

La délibération N° 2013/25 du 25 mars 2013 approuvant la prescription du projet de révision du P.O.S. et de sa transformation en P.L.U. a été publiée par affichage à partir du 11 avril 2013.

À partir du 22 avril 2013 : un dossier de concertation a été mis à disposition du public à l'accueil de la mairie. L'intégralité du dossier du PLU a été mis en téléchargement sur le site officiel de la Mairie : [www.ville-poussan.fr](http://www.ville-poussan.fr).

Deux réunions ont eu lieu avec les personnes publiques associées (PPA). Elles se sont tenues les :

- mardi 2 avril 2013 à 14h00
- mardi 18 juin 2013 à 14h00 dans la salle du conseil municipal

Le 7 mai 2013, Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en Conseil municipal suite à sa présentation.

Le 15 mai 2013 à 18h30, une réunion publique a été organisée au foyer des campagnes de Poussan pour présenter de projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le 30 septembre 2013 : Délibération sur l'arrêt du projet de PLU en Conseil Municipal.

**De l'arrêt du projet de PLU à son approbation, voici les étapes de la procédure réglementaire à respecter :**

Transmission du projet de PLU arrêté au préfet et aux Personnes publiques associées (PPA) et aux communes limitrophes et EPCI directement intéressés qui en feront la demande.

Délai de 3 mois pour l'avis des PPA.

Enquête publique d'un mois minimum et réunion dans le cadre de l'examen conjoint avec les PPA. Les avis sont joints au dossier.

Rapport du commissaire enquêteur (délai d'un mois après la clôture de l'enquête publique)

Le PLU éventuellement modifié est approuvé par délibération du Conseil Municipal.



# SÉCURITÉ

## < Mise en place d'une section limitée à 30 Km/h

Devant la progression constante du trafic, dans le souci de préserver la sécurité des riverains, la circulation des véhicules à moteur, y compris les deux roues, sera limitée à 30 km/h, dans le chemin du Giradou, section comprise entre le numéro 653 du chemin du Giradou jusqu'à l'intersection du chemin de Bouzigues.

## < Plan Communal de Sauvegarde

Dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde, un appel est lancé à la population pour recenser les personnes isolées ou à mobilité réduite.

Une aire d'atterrissage pour l'hélicoptère de la sécurité civile a été déterminée à proximité du groupe scolaire V. Hébert pour compléter celle du complexe sportif afin de sécuriser écoles, collège et installations sportives.

## < Prévention routière

Les interventions de la Police Municipale auprès des écoles de Poussan pour sensibiliser aux dangers de la circulation routière vont reprendre en mars pour toutes les classes du CP au CM2. Au programme : initiation au code de la route, permis piéton et permis cycliste avec épreuves théoriques et pratiques.

## < Stationnement

Afin de fluidifier le trafic routier, il sera mis en place un stationnement unilatéral et à des heures réglementées dans les rues suivantes :

- Rue Rhin et Danube : Le stationnement unilatéral des véhicules sera autorisé côté pair de 20h à 7h.
- Rue du Pavillon : Le stationnement unilatéral des véhicules sera autorisé côté impair de la rue de 18h à 8h.

## < Mise en place des défibrillateurs

4 défibrillateurs sont aujourd'hui en fonction sur la commune :

- au poste de police,
- au foyer des campagnes,
- à la mairie
- au complexe sportif

Des formations ont été mise en place pour initier au fonctionnement de ces matériels, personnels communaux, membres d'associations...

## < Sécurité Routière

**Sur le Languedoc-Roussillon : 2 fois plus de tués à cause de l'alcool que la moyenne nationale ! Alcool et conduite, ce qu'il faut savoir :**

- 1 verre = 2 heures d'attente, temps moyen d'élimination de l'alcool dans le sang pour revenir au taux 0 après consommation d'un verre. En cas de doute, je me contrôle avec un éthylotest.
- Un verre d'alcool standard, c'est :  
1/2 de bière / 1 coupe de champagne / 1 ballon de vin / 1 verre d'apéritif  
Attention : chaque verre consommé fait en moyenne monter le taux d'alcool de 0,25 g/1 de sang. Le taux maximum légal d'alcool au volant est 0,5 g d'alcool par litre de sang.

- Ce que je risque :  
L'accident grave ou mortel : 1 verre = risque x 2 et 6 verres = risque x 25  
amende, confiscation du véhicule, perte de mon permis, prison ...  
non prise en charge par mon assurance (indemnité aux victimes, dégâts matériels)

## ACTUALITÉS

### < Démographie

#### Populations légales 2011 de la commune de Poussan

Les populations légales 2011 entrent en vigueur le 1er janvier 2014. Elles se substituent aux populations légales 2010.

Population municipale : 5 517  
Population comptée à part : 52  
**Population totale : 5 569**

Comme chaque année, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) a publié les derniers chiffres officiels de la population en vigueur depuis le 1er janvier 2014; ils correspondent à la population 2011 puisqu'il y a toujours un délai de 3 ans entre les recensements et leur publication.

Sur le territoire du Syndicat mixte du Bassin de Thau, soit les 14 communes du territoire de Thau, la population légale est désormais de **121 638** habitants soit une augmentation de 2 104 habitants.

### < État civil

#### Carte Nationale d'Identité

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

#### L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière.

Cette prolongation ne concerne pas les cartes nationales d'identité sécurisées délivrées aux mineurs

# Élections municipales

Les élections municipales et communautaires auront lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014.



## < Le mode de scrutin

Pour les communes de plus de 1 000 habitants, les conseillers municipaux seront élus au **scrutin proportionnel de liste, à deux tours** avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête.

A Poussan, ville de plus de 5 000 et de moins de 10 000 habitants ce sont **29 postes de conseillers municipaux** qui seront à pourvoir.

Les listes doivent **respecter le principe de parité** : elles doivent être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance obligatoire une femme un homme. Les listes d'adjoints au maire élus par le conseil municipal sont également soumises à une obligation de parité.

### Au premier tour :

La liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (50% des voix plus une) reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés en fonction du nombre de suffrage obtenus.

### En cas de second tour :

Seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

### Après les élections :

Le Conseil Municipal se réunit pour élire le Maire et ses adjoints au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet.

## < Les élections communautaires

Poussan dépend de la Communauté de Communes du Nord du Bassin de Thau et compte actuellement 4 élus au conseil communautaire. Les conseillers communautaires désignés jusqu'ici en conseil municipal seront désormais **élus au suffrage universel direct**.

### Nombre de sièges à pourvoir :

Pour l'élection de mars 2014, Poussan comptera 7 sièges de délégués communautaires. Le nombre de candidats sur la liste doit être égal au nombre de sièges à pourvoir, augmenté de 2 candidats supplémentaires soit 9 candidats.

L'élection se fera par un système de «fléchage», l'électeur désigne **le même jour sur le même bulletin de vote** qui comprendra 2 listes, les élus de sa commune et ceux de l'intercommunalité : soit 29 noms pour les municipales et 9 noms pour les communautaires.

Les sièges de conseiller communautaire de la commune sont répartis entre les différentes listes selon le même mode de scrutin que celui appliqué lors de l'élection des conseillers municipaux. Pour chacune des listes, les sièges sont attribués dans l'ordre de présentation des candidats : le Maire, les Adjoints puis les Conseillers Municipaux ayant obtenu le plus de voix.

## < Informations pratiques

### • Date des scrutins :

dimanche 23 mars : 1er tour de scrutin

dimanche 30 mars : 2eme tour de scrutin

Heures d'ouverture des bureaux de vote : 8h / 18h

• Pour participer aux élections municipales vous devez vous présenter au bureau de vote indiqué sur votre carte d'électeur.

• La présentation d'une carte d'identité est **obligatoire**

### • Prochain scrutin :

Les élections européennes auront lieu le 25 mai 2014.

## < Obligations légales pour pouvoir voter

### Disposer de la nationalité française :

Le droit de vote demeure lié, en France, à la nationalité.

### Être résident citoyen de l'Union Européenne :

Les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne qui résident en France peuvent participer aux élections municipales et aux élections européennes dans les mêmes conditions qu'un électeur français. Ils doivent être inscrit sur les listes électorales et remplir les conditions d'âge et de capacité juridique.

### Être majeur : Âge fixé à 18 ans.

### Jouir de ses droits civils et politiques :

Depuis la loi du 5 mars 2007 réformant la protection juridique des majeurs, cela peut exclure certains majeurs sous tutelle. Par ailleurs, les personnes condamnées par la justice peuvent être privées de leur droit de vote de façon temporaire, pour une durée fixée par le jugement de condamnation.

### Être inscrit sur la liste électorale :

cette liste est tenue à jour dans chaque mairie. Y sont inscrites, à leur demande, les personnes domiciliées dans la commune ou qui y résident depuis six mois, celles qui sont inscrites au rôle des contributions directes (ex : impôts locaux) depuis cinq ans, les fonctionnaires qui sont assujettis à une résidence obligatoire dans la commune.

Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans entre deux opérations de révisions de listes électorales sont, quant à eux, inscrits d'office depuis la loi du 10 novembre 1997.

### Présenter une pièce justificative d'identité :

En vertu de l'article R. 60 du Code Electoral, **la présentation d'un justificatif d'identité est obligatoire.**

Sont acceptés comme pièces justificatives d'identité :

- 1° Carte nationale d'identité
- 2° Passeport
- 3° Carte d'identité d'élu local avec photographie
- 4° Carte d'identité de parlementaire avec photographie
- 5° Carte vitale avec photographie
- 6° Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore
- 7° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie
- 8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie
- 9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- 10° Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la SNCF
- 11° Permis de conduire
- 12° Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat
- 13° Livret de circulation, délivré par le préfet
- 14° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

*Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.*

## < Où voter ?

les 3 bureaux de vote de Poussan sont répartis géographiquement sur la commune. Le numéro et l'adresse du bureau de vote sont précisés sur la carte d'électeur.

### BUREAU 1

**HÔTEL DE VILLE**  
salle sous la crèche.  
1, place de la Mairie

### BUREAU 2

**JARDIN PUBLIC**  
salle Jean Théron,  
Promenade du 8 mai 1945

### BUREAU 3

**ÉCOLE VÉRONIQUE HÉBERT**  
9, chemin des Frères

## < La carte d'électeur

**La carte d'électeur vous est envoyée par courrier suite à votre inscription sur les listes électorales de la commune où vous résidez.**

Seuls les nouveaux inscrits recevront une carte électorale. (personnes inscrites entre le 01/01/2012 et le 31/12/2013). Elles seront distribuées jusqu'au 20 mars 2014.



**Si l'adresse figurant sur la carte électorale n'est plus exacte :**

Informez l'accueil du bureau de vote pour pouvoir actualiser la liste électorale.

**En cas de non réception ou de perte de votre carte d'électeur :**

Si vous n'avez pas reçu votre carte ou en cas de perte, il suffit de se présenter à l'accueil de votre bureau de vote avec une pièce d'identité.

## < Les procurations

**Le vote par procuration simplifié.**

Le Décret n°2013-1187 du 18 décembre 2013 dispose que les électeurs pourront désormais remplir leur demande de vote par procuration depuis leur ordinateur personnel en utilisant le formulaire administratif disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration>

Ils devront ensuite se présenter en personne à la gendarmerie de Mèze afin de valider leur demande.

Les électeurs ne disposant pas d'un ordinateur connecté à internet et d'une imprimante pourront toujours retirer le formulaire Cerfa à la gendarmerie de Mèze.

## < Où voter : les bureaux de vote par rues

### BUREAU 1

Chemin du mas d'ANTOINE  
Rue de l'APPEL DU 18 JUIN 40  
Chemin des ARBOUSIERS  
Chemin du mas d'ARENE  
Rue des BAUX  
Impasse de BELBEZE  
Rue de BELBEZE  
Chemin de BOUZIGUES  
Avenue Georges BRASSENS  
Impasse des CAPITELLES  
Route de la CARRIERE  
Rue du CHAMP DES ROSES  
Rue des CHAMPS  
Chemin des CIGALES  
Rue du COLLEGE  
Combe du CAYLA  
Chemin de la COOPERATIVE  
Rue des COTEAUX  
Chemin du COUS  
Chemin de la DEVEZE  
Lotissement la DISTILLERIE  
Place EOLE  
Lotissement FABRE  
Rue de la FARIGOULE  
Rue du FERRAGIL  
Chemin de FONGINESCAU  
Chemin des FOSSES  
Rue de la FRATERNITE  
Avenue GENERAL DE GAULLE  
Chemin du GIRADOU  
Rue Marcel ICARD  
Avenue des LAURIERS  
Impasse des LAURIERS  
Rue de la LAUZE  
Rue des LAVANDES  
Rue Émile LOUBET  
Chemin de LOUPIAN  
Place de la MAIRIE  
Rue Marcel PALAT côté pair  
Rue du MISTRAL  
Chemin de La MOULIÈRES  
Rue du clos NAUDAN  
Chemin des ONGLOUS  
Rue de la PAIX  
Rue des PAMPRES  
Rue PASTEUR  
Rue du PAVILLON  
Rue du PONT D'ARCOLE  
Rue de la POSTE  
Lotissement POUJOL  
Impasse des QUATRE VENTS  
Impasse du RAMONETAGE  
Route RN 113  
Rue des ROMARINS  
Chemin des ROQUES  
Passage des ROSIERS  
Chemin de ROUMEGES  
Rue de la SALLE  
Rue Sergent BONNET  
Avenue de SETE côté pair  
Impasse de l'avenue de SETE  
Rue de la TRAMONTANE  
Rue Paul VALERY  
Chemin VALAURY  
Rue du VIEUX PONT  
Rue Émile ZOLA  
Z.A les CLACHS

### BUREAU 2

Rue des AMANDIERS  
Rue de la BRECHE  
Rue BUISSON BERTRAND  
Chemin du CAMI FERRAT  
Rue Lazare CARNOT  
Passage CENTRAL  
Impasse du CHATEAU  
Rue du CHEMIN NEUF  
Impasse de la CLASTRE  
Rue COLBERT  
Chemin des CRESSSES  
Chemin du CROS  
Rue DANTON  
Impasse Jean DECOUX  
Rue Jean DECOUX  
Rue de l'EGALITE  
Place de l'EGLISE  
Rue de l'EGLISE  
Rue Jean FABRE  
Rue Jules FERRY  
FRESCALY  
Rue GAMBETTA  
Avenue de la GARE  
Chemin du GAREL  
Chemin de la GARENNE  
Chemin de la GARENNE Prolongé  
Boulevard Prosper GERVAIS  
Route de GIGEAN  
GRAND' RUE  
Impasse GRAND' RUE  
Chemin de L'HERMITAGE  
Rue des HORTS  
Place Victor HUGO  
Impasse de l'HOTEL DE VILLE  
Place de l'HOTEL DE VILLE  
Rue de l'HOTEL DE VILLE  
Impasse de l'INDUSTRIE  
Avenue d'ISSANKA  
Impasse avenue d'ISSANKA  
Rue du parc d'ISSANKA  
Chemin de la LAUZINIÈRE  
Rue Eugène LISBONNE  
Rue du MARATHON  
Place du MARCHE  
Chemin de MARQUEVAL  
Rue des METIERS  
Rue MOLIERE  
Chemin du MOULIN A VENT  
Rue OLIVIER DE MONTLUCON  
Rue Marcel PALAT côté impair  
Rue du PEYROU côté pair  
Rue François POUJOL  
Promenade du 8 mai 45  
Rue du QUATRE SEPTEMBRE  
Rue des REMPARTS  
Impasse de la REPUBLIQUE  
Place de la REPUBLIQUE  
Rue de la REPUBLIQUE  
Rue de la REVOLUTION  
Boulevard du RIVERAIN  
Rue SADI CARNOT  
Chemin de SAINTE CATHERINE  
Avenue de SETE côté impair  
Rue des TAMARIS  
Rue de la TERRASSE  
Place des TREILLES  
Rue des TROUYAUX  
Boulevard René TULET  
Impasse de la VALFERE  
Rue de la VALFERE  
Villas A.S.F



### BUREAU 3

Rue de l'AMITIE  
Place de la BASTILLE  
Avenue de BEDARIEUX  
Avenue BOIS DE BOULOGNE  
Chemin de CABROLOUS  
Place de CABROLOUS  
Rue du CHATEAU D'EAU  
Chemin du CIMETIERE  
Chemin de CLERMONT  
Lotissement le CLOS DE LAN-  
CIRE  
Rue des CYPRES  
Chemin des PINELS  
Chemin de l'ESTAQUE  
Rue de l'ESTAQUE  
Rue Jean FABRE  
Lotissement le FELIBRE  
Rue du FELIBRE  
Route de la FONTETTE  
Chemin des FRERES  
Avenue de la GARE côté impair  
Cité de la GARE  
Chemin de GLAUGA  
Rue du LANGUEDOC  
Chemin de LEUZE  
Cité MALESKA  
Avenue du MALUZAN  
Rue des MARRONNIERS  
Chemin du MAS BLANC  
Chemin du MAS des DUNES  
Route de MONTBAZIN  
Chemin de la MOULINE  
Collines de la MOURE  
Place du 11 NOVEMBRE  
Rue des OLIVIERS  
Chemin des OULETTES  
Rue de la PETITE CAVE  
Lotissement la PEYRIERE  
Rue du PEYROU côté impair  
Rue du PEYROU HAUT  
Rue des PIERRES PLATES  
Rue des PINS  
Rue des PLATANES  
Lotissement PRADES  
Chemin de REA  
Rue des REMPARTS  
Rue RHIN ET DANUBE  
Chemin des ROMAINS  
Rue Pierre SEGUY  
Lotissement SERVAT  
Place ST-JEAN  
Chemin du TERRAÏET  
Route de VILLEVEYRAC



## Composition de la Cavalcade

- Le Maître de cérémonie*
- Le cochon de Poussan*
- Les petits cochons (l'école de rugby)*
- Le Paillasse*
- La Peña «Aux temps ties»*
- Le canon à confettis*
- La zumba*
- Le paint ball (les Razquettes)*
- La Peña de Villeveyrac*
- La country*
- L'aviation (KATG)*
- L'Afrique (le Carré d'As)*
- La Peña «Los Bitteres»*
- Le cinéma noir et blanc*  
(Les copains d'abord)
- Les pêcheurs bikers*  
(Les moto de l'Espoir)
- Le Château de Disney (les Bee Gees)*
- La coupe du monde au Brésil (le Foot)*
- La Peña Bastide & Co*
- Les années 70 (le Judo)*
- Les rainettes (les Filles)*
- La Russie (la MJC)*
- La Batueada*
- Les cavaliers espagnols*
- La Reine*

## PROGRAMME DU CARNAVAL 2014

### Samedi 1er mars

**18h**  
Cérémonie d'ouverture du carnaval,  
intronisation du Maître de Cérémonie  
Foyer des campagnes

**19h**  
Apéritif offert par la municipalité

### Dimanche 2 mars

**11h**  
Aubade avec Peña dans le centre du village

**14h-14h30**  
Mise en place et départ de la cavalcade  
circulade

**16h-16h30**  
Goûter des enfants offert par la municipalité  
Foyer des campagnes

### Lundi 3 mars

**18h-20h**  
Bal costumé des enfants

**21h**  
Bal costumé des adultes  
Foyer des campagnes

### Mardi 4 mars

**18h**  
Départ du branle de la chemise des enfants  
place de la Mairie  
Danse du chevalet des enfants  
Foyer des campagnes

**20h**  
Repas tire du sac  
Foyer des campagnes

**21h**  
Départ du branle de la chemise des adultes  
devant les halles  
Danse du chevalet et soirée dansante  
Foyer des campagnes

### Mercredi 5 mars

**18h**  
Jugement de Paillasse par la Cie du Strapontin  
dans les halles

**18h30**  
crémation du paillasse  
Jardin public

**19h**  
cérémonie de clôture,  
apéritif offert par la municipalité



## Soirée des récompenses des sportifs

La soirée de récompense des sportifs poussannais qui se sont distingués au cours de l'année 2013 s'est déroulée le 13 décembre dernier au foyer des campagnes. Cette cérémonie, dont c'était le dixième anniversaire, a mis en avant des centaines de sportifs et de sportives, de tous âges, avec de très bons résultats en équipe et en individuel, au niveau départemental, national voire même international.

Ces sportifs issus de 18 disciplines différentes témoignent de la variété et de la vitalité du milieu associatif poussannais. Avant de commencer la remise de récompenses, et au nom des élus, M. Jacques Bousquet, adjoint aux sports, adressait un grand bravo à tous les dirigeants, Présidentes et Présidents d'associations, à tous les bénévoles qui œuvrent et s'investissent toute l'année pour faire fonctionner leur association. Cet investissement permet notamment aux jeunes de développer leurs talents encadrés par les éducateurs, d'être sensibilisés aux notions de respect, de partage et d'esprit d'équipe.

### GRS

Présidente : Lucienne SGANGA.  
**Alizée CAZABAN** : catégorie Benjamin

1ère au championnat Départemental

2ème au championnat Régional

6ème au championnat de France

**Tessa TEISSIER** : catégorie Junior

2ème au championnat Départemental

3ème au championnat Régional

4ème au championnat de France

**Elisa DAUGA et Emilie BESSIERES** : catégorie Minime qui ont fait de bons résultats en départemental et régional



### DANSE

Licenciée à : L'Association Sportive Gigeannaise

**Candice DAUMAS** : danse préparatoire Jazz en équipe

Du haut de ses 11 ans et devant un parterre de 2000 personnes et d'un jury national très attentif, Candice a obtenu, au mois de mai, à Nantes, son premier titre de Championne de France. Elle danse depuis l'âge de 4 ans.



### MOTO CROSS POUSSAN

Président : SERIEYS Sébastien.

**Anthony SERIEYS 14 ans** :

Vice Champion en Ligue en 85 cc

Vainqueur du Master Kid,

10ème à la coupe des Régions

5ème au Super Cross de St Thibéry en 85 cc (1ère participation)

**Lucas IMBERT** : 3ème place au Super Cross de Bercy en 125 cc.



### ÉCOLE DE RUGBY

#### LES VIGNES DE THAU

Présidents : Gilles BEDOS,

Laurent COCHET

**Equipe mini poussins moins de 9 ans** :

Boucliers des vainqueurs aux tournois de PRADES (66) où ils se sont confrontés à de gros clubs Catalans et Espagnols et l'AS Béziers.

Sur le plus gros tournoi du Languedoc, l'école a été élue **meilleure école de Rugby** sur le tournoi. Saison **exceptionnelle** pour cette équipe de Mini Poussins.

Pour les autres résultats, victoire à Béziers des **Poussins moins de 11 ans, 4ème place pour les minimes moins de 15 ans.**



### TENNIS CLUB DE POUSSAN

Président : Bernard Bresson.

le club a maintenant le label «formateur»

**13/14 ans 1ère division garçons** :

Clément GODRON,

Yaël ESPERANCE, Jules MORIN

**¼ finaliste de la coupe de l'Hérault à la Grande Motte** :

Clément GODRON

**8ème de finale en coupe de la Région à St Georges D'Orques** :

Yaël ESPERANCE

**8ème de finale en coupe de Région à la Grande Motte** :

Jules MORIN

**13/14 ans garçons 2ème division** :

Laurik ESPERANCE, Dorian SEGURET,

Jules BELTRAN

**8ème de finale coupe de l'Hérault à Sérignan** :

Laurik ESPERANCE

**¼ de finale coupe de l'Hérault à Juvignac** :

Dorian SEGURET

**Elimine le TC Montpellier en ½ finale et remporte la finale face à Prades le Lez** :

Jules BELTRAN



### POUSSAN THAU HANDBALL

Président : Jean GARAIT,

responsable sur Poussan :

Florence SANCHEZ

**Equipe (2) garçons de moins de 12 ans** :

Championne Départementale Pré Excellence et Vainqueurs du Challenge de Printemps.

2 joueurs **Mathis MOGA et Julien SANCHEZ** moins de 16 ans sélectionnés pour faire partie de l'équipe moins de 16 ans Méditerranée de Frontignan qui est le haut niveau en France pour cette catégorie.

**Equipe (1) moins de 12 ans garçons** :

Vice Championne Départementale Promotion

**Equipe moins de 12 ans filles** :

3ème au Championnat Départemental Honneur

**Equipe garçons moins de 14 ans** :

3èmes au Championnat Départemental Pré Excellence

**Equipe garçons moins de 18 ans** :

6ème au Championnat Départemental

A noter également que 4 joueurs ont été sélectionnés pour représenter l'équipe du **Comité de l'Hérault.**



### BOULE POUSSANNAISE

#### PÉTANQUE

Président : Jean-Marc VICENS

**Sofian FARHI** : Qualifié pour le

Championnat de France à Nevers,

éliminé à la quatrième partie en

triplette.

Vice Champion de l'Hérault en

tête à tête



## GYMNASTIQUE

**Florian PREVAILT** : Benjamin Critérium FFG

licencié AU FAC gym frontignan

En individuel :

1er au Championnat Départemental et Régional à Sète

½ finaliste au Championnat de France à Agen,

1er au niveau de la zone Sud/Ouest

Par équipe :

1er au championnat Départemental à Béziers

1er au Championnat Régional à Nîmes

½ finaliste au Championnat de France à ALBI 6ème sur 14.

Florian est aussi en sélection Régionale pour représenter notre Région



## ESCRIME

**Ylan CHAUVET** : licencié au cercle d'escrime Saint-Louis à Sète deuxième au championnat par équipe à BEZIERS à l'épée Troisième à la compétition départementale pupille épée à BEZIERS Aujourd'hui quatorzième au niveau départemental



## BMX

**Loris MARTINEZ**

Licencié à Frontignan, 7 ans

3ème à la Coupe du Languedoc sur la piste du Vigan

5ème à la Coupe de Provence sur la piste de Tarascon



## HORSEBALL

Ecuries AUBIN Mr et Mme PEREZ

**Lucie PEREZ** : Médaille d'Or par équipe junior élite au Championnat de France 2013 de Horse Ball à Lamotte-Beuvron accompagnées de Cécile PEREZ et Jennifer CATARINA. Médaille d'Argent féminine de Horse Ball à Cluny



## USP TAMBOURIN

Président : Yvan BUONOMO

**Equipe minime** : Romain FOULQUIER, Lucas DURANGO, Dylan VIALA, Léa DONZOVA, Thomas SIMON, Lezla GUILHEM, Maxime L'HERITIER

2ème du championnat Honneur et finaliste de la Coupe de l'Hérault.

**Equipe féminine A** : Championne de l'Hérault et Championne de France en salle

2ème au Championnat de France en extérieur, qualifiée pour la Coupe d'Europe

Finaliste de la Coupe de France

Vainqueur de la Super Coupe

Vainqueur du Grand Prix du Conseil Général

Vainqueur du Tournoi international aux Pennes-Mirabeau



## BILLARD CLUB DE POUSSAN

Président : Jean Claude PEYTAVI.

**Gérard de La CHAPELLE** :

1er libre Régionale,

1er cadre Régionale, obtenant une moyenne nécessaire pour passer dans la catégorie Nationale 3



## JUDO ATHLETIC

### POUSSANNAIS

Présidente : Audrey URBANY.

**Océane GAROUSTE (benjamine)** : 1ère au tournoi féminin de la Rose d'Orb de BEDARIEUX

**Thierry COLIN** : vice Champion de France de Sambo en plus de 100 kg

**Fabrice BARBE** : Champion de France de Sambo en moins de 100 kg



## ENTENTE BALARUC LE VIEUX

### POUSSAN COURSE A PIED

Président : Fabien CHAVES.

**Camille ALEXANDRE, Agathe GARCIA, Arnaud LEDUC et Christian PORTERO, Fabien CHAVES** pour leurs résultats réguliers très remarquables dans des courses de haut niveau.



## TIR ARMES ANCIENNES

Président : Michel RAJA.

**Michel RAJA, Gilles RAJA, Cédric RAJA, Michel GOUNELLE et Frédéric GOUNELLE** :

Nombreux résultats au niveau national et international dans toutes les catégories d'armes.



## CA POUSSAN FOOTBALL

Présidents : Laurent PRUNIERES.

**Equipe Vétérans** : 1ère du championnat pour la deuxième fois le label du District de L'hérault pour 3 années.



## VOILE

**Marie SOLER** :

Championne de France

Optimist en 2009

En mai 2013 à Cannes avec les meilleurs équipages Français, de Singapour, Italiens et Espagnols :

Marie termine 12ème au classement général, 3ème Française, et première fille de moins de 18 ans, cette belle performance permet à Marie et à sa coéquipière Laura Pebrier d'être qualifiée pour les championnats du monde à Valence (Espagne juillet 2013) ainsi qu'une qualification pour les championnats d'Europe jeunes en Angleterre.



Du 8 au 12 mai 2013 régata pré-sélective pour le championnat du monde ISAF à Quiberon, épreuve équivalente aux jeux olympiques pour les jeunes de moins de 18 ans, un défi très relevé puisqu'il n'y a qu'un seul équipage par nation qualifiée : 7ème du classement général et premières filles. Qualification pour disputer le championnat du monde ISAF à Chypre où elles terminent 8ème sur 28.

Deuxième place au championnat d'Europe en Angleterre (août 2013) Championnes de France en 420 à Martigues. Deuxième titre de championne de France pour Marie.

En septembre Marie a intégré en tant que sportive de haut niveau le pôle voile de Marseille afin de débiter une carrière sur support olympique.

Toutes nos félicitations pour ces résultats et bon vent à Marie ainsi qu'à tous les sportifs poussannais pour la saison prochaine.



## On garde le rythme en 2014

Après les fêtes et des vacances bien méritées, ce qu'il faut retenir de l'actualité des structures du service enfance jeunesse en ce début d'année 2014.

### < ALSH :

#### Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Responsable : Muriel AMOUROUX

Tél. 04 67 18 13 38 - Mail : clsh@ville-poussan.fr



• Cette année, afin de satisfaire un besoin recensé par les associations des parents d'élèves, l'ALSH a ouvert les 2 et 3 janvier 2014 avec une équipe de 5 personnes. Cette ouverture n'a pas eu le succès escompté avec seulement 8 enfants en maternelle et 8 en élémentaire.

• D'une manière générale, les effectifs sont en baisse. Par conséquent, à partir des vacances d'hiver, le nombre de places passera de 24 à 16 places en maternelle, tandis que les 24 places en élémentaire seront maintenues.

• Nous vous rappelons que l'ouverture des inscriptions a lieu 3 semaines avant chaque période. De nombreuses activités sont menées avec les enfants : sorties, cuisine, activités physiques et artistiques... Le 27 mars, vous pourrez d'ailleurs admirer quelques unes des œuvres de nos chères têtes blondes dans les rues de Poussan !

• Au printemps, le projet « Jardin » retrouvera sans doute un peu de vigueur. Pensez à nous si vous avez des boutures, des plants, des graines, des bulbes dont vous ne savez que faire.

**Les familles seront invitées à venir partager des moments avec leurs enfants lors de nos projets futurs. Nous comptons sur vous !**

### < ALAÉ Véronique Hébert :

#### Accueil de Loisirs Associé à l'École

Responsables : Valérie FERNANDEZ, adj. Aurore MIQUEL

Tél. 04 67 18 60 29 - Mail : clae.hebert@ville-poussan.fr

Durant le 1er trimestre de l'année scolaire 2013/2014, les animatrices de l'ALAÉ V. Hébert ont réalisé diverses activités :



• Pour les vacances d'Halloween, les animatrices de l'élémentaire ont récupéré les élèves dans les classes, déguisées sur le thème des « super héros » et avaient mis en place une Kermesse sous forme de petits jeux.

• Pour la veille des vacances de Noël, les enfants ont pu profiter d'une projection cinématographique car le temps ne nous a pas permis de faire des jeux à l'extérieur.

En élémentaire, un planning est mis en place chaque semaine avec la participation des enfants. En maternelle, c'est un groupe d'enfants différent tous les jours qui effectue diverses activités manuelles (création de pantin, couronne des rois, bonhomme de neige...).

Actuellement, les animatrices et les enfants de l'ALAÉ maternel et élémentaire sont en pleine préparation de la grande lessive où ils vont pouvoir faire parler leur créativité et leur imagination.



### < ALAÉ des Baux :

#### Accueil de Loisirs Associé à l'École

Responsables : Frédéric FLOUTIE, adj. Aurore MIQUEL

Tél. 04 67 43 78 44 - Mail : clae@ville-poussan.fr

• Ce début d'année est marqué par un changement de responsable à l'ALAÉ des Baux. Virginie BETTI prenant de nouvelles fonctions au sein du service enfance jeunesse, c'est Frédéric FLOUTIE, lui-même déjà responsable de l'ALAÉ des Baux à ses débuts, qui reprend le flambeau.

• Les activités du temps méridien sont choisies pour une période de vacances à vacances. Ces activités allient les travaux manuels, le sport, la culture sans oublier les temps libres, tout en respectant le rythme de l'enfant.

• Au moins une fois par semaine, les animatrices de l'ALAÉ emmènent les enfants sur les structures extérieures à l'école : parc de jeux de la mairie pour les maternelles, les CP et les CE1 ; city parc pour les CE2, les CM1 et les CM2 où sont organisées des parties de basket, de thèque ou de frisbee...

En ce moment, les enfants sont en pleine préparation de la Grande Lessive\*.

Le fil conducteur de ce semestre pour les deux ALAÉ (V. Hébert et Baux) est la préparation du **spectacle de fin d'année**. Cette année, les responsables ont choisi et proposé aux équipes d'animation un spectacle commun aux deux ALAÉ pour clôturer l'année scolaire. Pour permettre de meilleures répétitions et un travail assidu, les enfants des deux ALAÉ multiplieront les échanges entre ses deux structures, renforçant le lien entre les deux Accueils de Loisirs.

Les enfants vous proposeront ainsi « un superbe voyage dans le temps » dont le départ est prévu pour le **vendredi 20 juin à 18h30 au Foyer de Campagnes**.

### < Animations Temps Libre

Responsables : Perrine ODIER, adj. Virginie BETTI

Tél. 04 67 18 13 38 - Mail : sej@ville-poussan.fr

• **Séjour ski** : le séjour est organisé du 1er au 7 mars 2014 à Saint-Pierre de Chartreuse (38). Le groupe de Poussan, accompagné par deux de nos animateurs, rejoint le groupe de Balaruc, comme l'année dernière. Il reste encore quelques places disponibles. N'hésitez pas à contacter le service enfance jeunesse pour plus de renseignements.

• **Stages multi activités** : le service enfance jeunesse organise soit un stage multi activités à dominante sportive soit un stage à thème (par exemple cirque, voile...) aux vacances de février, aux vacances d'avril et au mois de juillet.

Surveillez les différents lieux d'information (panneau d'information dans le centre du village, site de la mairie, blog, écoles...). Le stage des vacances d'hiver aura lieu la deuxième semaine des

## Tribune d'expression des Élus de la liste Poussan Autrement

vacances, du 10 au 14 mars. Le programme sera disponible prochainement.

• **Ini'sport et ini'motricité** : ces initiations sportives ont lieu le mercredi matin à différents horaires en fonction de la tranche d'âge. Des parcours de motricité sont proposés tout au long de l'année aux 3/4 ans. Les 5/6 ans découvrent entre janvier et février un cycle de gymnastique sportive, quant aux 7/10 ans, ils s'initient à l'acrogym. Le cycle prochain, ce sera une nouvelle animation sportive qu'ils auront le plaisir de découvrir.

### < Restauration scolaire

Responsable : Manon VASSEUR

Tél. 04 67 18 35 99 - Mail : manon@ville-poussan.fr

**Rappel de horaires pour la réservation et le paiement de la cantine** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h au rez de chaussée de la Mairie.

### < La Grande Lessive

• Sous l'impulsion du service enfance jeunesse, la ville de Poussan participera, cette année, à **La Grande Lessive** qui aura lieu le **jeudi 27 mars, boulevard du Riverain, de 8h à 18h30**.

Plus de 3 millions de personnes participent à cette installation artistique éphémère dans 70 pays sur les 5 continents. L'objectif principal est de réunir des personnes d'univers différents afin de développer le lien social grâce à la pratique artistique.

Le thème de cette édition est : « *J'ai rêvé de ...* »

Ainsi, nos deux ALAÉ et l'ALSH s'activent dorénavant à la réalisation des œuvres qui seront exposées et que vous pourrez admirer le temps d'une journée.

Le service enfance jeunesse a également sollicité d'autres structures, écoles et associations, afin de réunir différents acteurs du village autour de ce projet.

Site internet : [www.lagrandelessive.net](http://www.lagrandelessive.net)

### < Nouveaux rythmes scolaires

**La mise en place des nouveaux rythmes scolaires s'effectuera dans les écoles de la ville à la rentrée de septembre 2014.**

La commission spéciale composée d'élus, de parents d'élèves, d'enseignants, du délégué de l'éducation Nationale, du collège et du service jeunesse ont élaboré un questionnaire distribué aux parents d'élèves des écoles de Poussan. Les résultats de ce questionnaire ont permis de constater qu'une large majorité de parents (86%) ont souhaité la mise en place de l'horaire **9h00/12h00 – 14h00/16h15** les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Concernant le choix de la ½ journée les parents ont préféré le mercredi matin (85%) au samedi matin.

Après ces résultats, les responsables du Service Enfance Jeunesse ont élaboré un projet Educatif Territorial qui a été soumis aux membres de la commission qui l'ont validé après plusieurs réunions.

Concernant le fonctionnement : les horaires du matin restent identiques 7h30/9h00 y compris le mercredi. De 12h00 à 14h00 le fonctionnement sera le même qu'actuellement. Pour le mercredi, à partir de 12h00 le personnel du centre de loisirs prendra le relais pour accueillir les enfants inscrits à l'ALSH.

Différentes options seront possibles à partir de 16h15 : soit les enfants partiront avec les parents, soit ils iront en étude de 16h30 à 17h30, ou encore en activités périscolaires qui se décomposent en 3 possibilités :

1°) **Ateliers d'initiation** et de découverte d'activités diverses de 16h30 à 17h30 (gratuites) par périodes de 6 à 7 semaines (*ensuite les activités changeront pour la période suivante*).

2°) **Activités ALAE** avec animations de 16h30 à 17h30 (gratuit)

3°) **ALAE** avec départ échelonné à partir de 16h30 (gratuit).

Pour les élèves de maternelle le goûter se fera de 16h15 à 16h45, les enfants iront ensuite en activités comme proposé au dessus

A partir de 17h30 et ce jusqu'à 18h30 l'ALAE fonctionnera comme actuellement et sera payant.

Les activités proposées seront variées et permettront aux enfants de s'initier dans de multiples domaines : sport, culture, histoire, environnement, patrimoine, jeux de société.

Fin de mandat et notre constat reste malheureusement inchangé ; absence manifeste de transparence dans la gestion, défaillances grossières dans le montage des dossiers, avec, inévitablement, des conséquences dommageables pour le contribuable. L'actualité récente nous en fournit des exemples.

Les travaux de la circulate, déjà différés à cause "des nouvelles données liées à la crise économique mondiale" (édito. BIM 19), annoncés pour 2009, n'ont en fait été entrepris qu'en 2013 pour des raisons connues : arrêt de tout investissement, demandé par la Chambre Régionale de la Cour des Comptes. Depuis 2009, ces travaux ont donc eu le temps d'être adaptés. Et pourtant, ce 3 février, l'essai de passage de bus, tournant de la Grand'rue vers le bd P Gervais s'est soldé par un échec ; en cause, un arbre d'un côté, une barrière d'un autre, le trottoir en face ! sans parler du patinage sur des pavés lisses !

Quant aux accès pour les personnes à mobilité réduite, ils ont été oubliés. Aux dires du maire lors de la présentation des vœux, ils étaient impossibles à réaliser. Mais alors qu'en est-il de la dérogation prévue par la loi dans ce cas ? La DDTM, habilitée à la délivrer, nous a confirmé qu'elle n'avait été saisie d'aucune demande de la mairie de Poussan.

Peut-être que la présence d'un responsable des services techniques aurait évité tous ces manquements. Mais ce poste est resté vacant pendant 2 ans, la Chambre Régionale de la Cour des Comptes ayant aussi préconisé de contenir les dépenses de fonctionnement.

Conseil municipal du 9 décembre 2013 : nous avons, au préalable et par écrit, questionné le maire, pour obtenir les réponses le soir du Conseil. Nous les avons eues le 23 décembre.

Chemin des romains, des travaux d'alignement nous paraissaient lourds et longs, nous souhaitons connaître leur coût et l'acte d'engagement de la dépense. Le maire nous a rappelé qu'une délibération de mars 2012 prévoyait l'alignement, en nous précisant que son coût ne pourrait être connu qu'à la fin de l'opération.

Comment est-il possible d'engager des travaux, sur financement public, sans en connaître auparavant le montant, même approximatif ?

Une autre question portait sur une maison, construite en garrigue, chemin de Cabrolous, dont le toit avait été récemment surélevé. Est-ce que cette construction bénéficiait d'un permis et pouvions-nous en avoir une copie ?

Réponse ; il s'agit d'une cabanisation, mais qui serait régularisable. Le maire ne connaît pas le propriétaire mais s'engage à nous transmettre le permis de construire qui daterait de 1981. A ce jour, malgré des demandes et recherches répétées, ce permis reste introuvable.

Pour mémoire, rappelons que, le 4 décembre 2008, le maire avait signé une charte, établie sous l'égide du Préfet et du procureur général près la Cour d'appel, contre la cabanisation. En conséquence, nous continuons à nous interroger.

**Bernard BORDENAVE.**

**Gregory CLADERA.**

**Danielle NESPOULOUS.**

**Geneviève STORM.**

# UN HIVER À POUSSAN

CALENDRIER DES ANIMATIONS DE FÉVRIER A AVRIL 2014

## FÉVRIER 2014

### SOIRÉE JEUNE TALENT

vendredi 7 février

MJC - 20h30

Renseignements 04 67 78 21 26

### LOTO DE L'ÉCOLE DES BAUX

Samedi 8 février

Foyer des campagnes - à partir de 15h30

### LOTO DE LA PAROISSE

Dimanche 9 février

Foyer des campagnes - à partir de 15h

### THÉÂTRE

Samedi 22 février

Salle de spectacle Paul Vilalte - 21h

La Cie du Strapontin accueille

«Jacques a dit» par la Cie «La goutte d'Ô»

entrée : 7 et 5 €

Renseignement réservation : 04 67 18 16 24

compagniedustrapontin@hotmail.fr

### CONCERT ROCK

Vendredi 28 février

Twenty Wine

Foyer des campagnes - 21h

## MARS 2014

### CARNAVAL DE POUSSAN

Du 1<sup>er</sup> au 5 mars

### BAL COUNTRY

Samedi 8 mars

Foyer des campagnes - 15h

### CONCERT

samedi 22 mars

Salle de spectacle Paul Vilalte - 21h

La Cie du Strapontin présente

SEXTON groupe Pop Rock

entrée : 7 et 5 €

Renseignement réservation : 04 67 18 16 24

compagniedustrapontin@hotmail.fr

## AVRIL 2014

### REPAS SPECTACLE ZARDONI

Vendredi 4 avril

Foyer des campagnes - 21h

entrée : 10 €

### BAL COUNTRY

Samedi 5 et dimanche 6 avril

Foyer des campagnes - 14h

### BRADERIE ESPOIR POUR UN ENFANT

Du 10 au 12 avril

Foyer des campagnes - 9h/17h

### THÉÂTRE

Samedi 12 avril

Salle de spectacle Paul Vilalte - 21h

La Cie du Strapontin accueille

«La cantatrice chauve»

entrée : 7 et 5 €

Renseignement réservation : 04 67 18 16 24

compagniedustrapontin@hotmail.fr

### EXPOSITION DACHER

Du 25 avril au 11 mai

Foyer des campagnes - entrée libre

du mardi au dimanche - 17h/20h

